



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Escrime

Question écrite n° 11364

Texte de la question

M Herve de Charette appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur le souci exprime par l'academie d'armes de France de defendre la corporation des maitres d'armes. Comprenant des enseignants d'origine civile et militaire, la Federation des enseignants d'escrime donne a l'escrime francaise une competitivite reconnue de tous et un rayonnement international. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures prevues pour promouvoir et encourager cette pratique sportive.

Texte de la réponse

Reponse. - L'enseignement de l'escrime a fait, depuis tres longtemps en France, l'objet d'une organisation et d'une reglementation particuliere. Les qualifications d'educateurs sportifs, option Escrime, des premier, deuxieme et troisieme degres actuellement delivrees par l'Etat correspondent aux anciens diplomes de prevost et de maitre d'armes. Ces brevets d'Etat participent comme leurs glorieux anciens aux developpements quantitatifs et qualitatifs de cette pratique sportive et contribuent a la notoriete de l'escrime francais. La federation francaise d'escrime, a l'origine de la creation de l'Ecole nationale des maitres d'armes de Dinard, a demande au secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports que soit etudiee une evolution du dispositif de formation, afin qu'a terme chaque club dispose au moins d'un brevet d'Etat et que le rayonnement de l'ecole francaise d'escrime soit plus grand, en particulier dans la perspective du grand marche europeen. La federation francaise d'escrime recherche des a present une meilleure articulation entre brevets federaux et brevets d'Etat. D'autre part, la formation des professionnels pourrait, dans un proche avenir, devenir modulaire et deconcentree, tout en restant integree a un dispositif national renforce. Ainsi, la perspective des 40 000 licences que vise pour 1992 la federation francaise d'escrime pourrait devenir realite.

Données clés

Auteur : [M. de Charette Hervé](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11364

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1521